

Appel à projets Culture 2020

La Ville de Dunkerque soutient les projets culturels des associations en proposant une aide financière, mais aussi et surtout un accompagnement humain. Ce dispositif annuel est destiné en premier lieu aux associations s'appuyant sur la pratique amateur et qui veulent porter un projet innovant et collaboratif.

L'appel à projet s'adresse aux associations qui agissent sur le territoire de Dunkerque, dans le domaine de la culture. La Ville encourage les idées neuves, les démarches expérimentales et les actions en réseau. Elle souhaite faire émerger des projets collaboratifs, qui associent des partenaires locaux, comme les maisons de quartier et les équipements culturels, éducatifs ou sociaux, et des actions qui font participer les publics.

L'arbitrage sera fonction des qualités artistiques et culturelles des projets, de leur capacité à développer des publics, de leur résonance avec le territoire, de leur richesse partenariale et de la dimension expérimentale de la démarche adoptée. Le montant de l'aide octroyée - de 1000 EUR à 3000 EUR - sera déterminé selon la nature du projet et les actions menées. En 2018, sur neuf projets déposés, sept ont été retenus, et un autre a été réorienté vers un financement FacIL (Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales), qui concerne exclusivement les actions des quartiers.

Un accompagnement personnalisé

Avant d'envoyer leur dossier, les porteurs de projets sont invités à se rapprocher de la mairie. Un entretien individuel leur permettra de présenter leur association et d'expliquer leur projet de vive voix. Ils seront aidés, si besoin, à structurer leur projet, à mieux définir leurs objectifs, à affiner leur demande, à trouver des partenaires... bref à écrire un projet pertinent, en cohérence avec l'identité du territoire et les actions déjà existantes. Pour cela les candidats sont invités à contacter Gaëlle Gadea, à la direction de la culture et des relations internationales (03 28 26 29 31 ou gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr). Le dossier, à rendre pour le 31 janvier 2020, devra comporter une lettre de demande de subvention, une note de présentation de la structure, un descriptif du projet et le budget prévisionnel de l'action.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69

lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

VILLE DE DUNKERQUE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Directeur de la communication

Ville de Dunkerque

06 08 76 93 95

eric.angelica@tud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication

Ville de Dunkerque

03 28 26 26 39

thomas.roussez@tud.fr